

Secrétaire de séance : Laurent Buffière

MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

- Le décret :

Le Journal Officiel du 26 janvier publie le décret sur les rythmes scolaires. L'école française revient à une semaine de 5 jours soit environ 180 jours de classe au lieu de 144. Le nombre d'heures annuelles d'enseignement reste le même. Il est nettement supérieur à la moyenne des pays développés.

Le texte impose une semaine de 24 heures d'enseignement sur 5 jours, chaque journée ne pouvant excéder 5h30 ou 3h30 pour le mercredi matin. La pause méridienne doit être au minimum de 1h30.

Les conseils d'école peuvent, tout comme les maires, proposer un projet d'organisation de la semaine scolaire. C'est le Dasen qui décide au final. Il pourra accepter des dérogations sur le samedi matin ou la durée de la journée.

- Les modalités d'organisation au plan local :

En l'absence de M Gervais, excusé, le directeur, M Durand, présente le projet de la ville de Dijon.

Les écoles de Dijon ont été destinataires la semaine dernière d'un questionnaire précisant les modalités d'application du décret sur les rythmes scolaires :

« La Ville de Dijon envisage d'appliquer le décret modifiant les rythmes scolaires sans dérogation, à savoir :

- une mise en œuvre des nouveaux rythmes dès septembre 2013,
- l'instauration de la demi-journée supplémentaire le mercredi matin.

[...]

En contrepartie de la réduction quotidienne du temps d'enseignement, la Ville de Dijon devra mettre en place 45 minutes de temps périscolaire supplémentaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La période retenue par la municipalité sera de 13h50 à 14h35, en extension de la pause méridienne. »

La municipalité de Dijon a donc fait le choix – sans concertation préalable - d'allonger la pause méridienne de 3/4 heures.

NOM	PRESEN	EXCUS
Directeur : M Durand	x	
Maîtres(ses) de l'école		
M Buffière	x	
Mlle Sauvageot	x	
Mlle Schaller	x	
Mlle Pszola	x	
Mme Desbouis		x
Mlle Lacharme	x	
R.A.S.E.D. : Mme Allombert	x	
Représentants des parents d'élèves titulaires		
M Pontillon	x	
Mme Speicher	x	
Mme Bourbon	x	
Mme Voegtli	x	
Mme Joris	x	
Mme Lallemand	x	
Mme Nemras	x	
Mme Lion	x	
IEN : Mme Bourguignon		
Mairie : M Gervais		x
DDEN : M Martin	x	
VOIX CONSULTATIVE		
Membre du R.A.S.E.D.		
Médecin scolaire :		
Infirmière scolaire :		
Assistante sociale :		
Assistante d'éducation :		
Enseignant de LV		
Maître de l'E.L.C.O. Mme Trichat	x	
Personne invitée		

Impact sur les élèves de l'emploi du temps proposé par la mairie

- ✓ Les conséquences pour tous les élèves :
 - la pause de midi est allongée de $\frac{3}{4}$ heures pour durer **2h45** (de 11h50 à **14h35**).
 - les élèves commenceront la journée comme aujourd'hui à 8h50 et finiront comme aujourd'hui à 16h50 (voire jusqu'à 18h15 pour tous ceux, nombreux, qui viennent au DECAD) et travailleront **en plus** le mercredi.
- ✓ Les conséquences pour les élèves qui déjeunent au restaurant scolaire :

45 minutes d'accueil périscolaire supplémentaire obligatoire.

La pause méridienne est déjà actuellement un temps difficile à encadrer. Les animateurs - souvent des personnels peu ou pas formés – doivent prendre en charge les enfants dans des conditions difficiles : pas ou peu de locaux adaptés, peu de matériel, des effectifs chargés (entre 70 et 80 enfants avec un double service).

Les enseignants indiquent que dans ces conditions, les enfants retournent en classe l'après-midi fatigués, excités et peu disponibles pour les apprentissages. Il est illusoire de penser qu'en allongeant cette pause, on favorisera la réussite des élèves, au contraire. Les représentants de parents s'interrogent sur la nature et le coût de cet accueil périscolaire. Sera-t-il facturé en plus du repas ? Sera-t-il ouvert aux enfants qui déjeunent chez eux ? Quel personnel municipal encadrera ce temps ?

- ✓ Comparaison avec l'emploi du temps actuel

La mise en regard de l'emploi du temps actuel (le premier) avec celui proposé par la mairie (le deuxième) est instructive :

07:00	07:10	07:20	07:30	07:40	07:50	08:00	08:10	08:20	08:30	08:40	08:50	09:00	09:10	09:20	09:30	09:40	09:50	10:00	10:10	10:20	10:30	10:40	10:50	11:00	11:10	11:20	11:30	11:40	11:50	12:00	12:10	12:20	12:30	12:40	12:50	13:00	13:10	13:20	13:30	13:40	13:50	14:00	14:10	14:20	14:30	14:40	14:50	15:00	15:10	15:20	15:30	15:40	15:50	16:00	16:10	16:20	16:30	16:40	16:50	17:00	17:10	17:20	17:30	17:40	17:50	18:00	18:10	18:20	18:30	18:40	18:50	19:00
Accueil périscolaire 5%					Temps scolaire										Pause méridienne 50%					Temps scolaire										DECAD 40%					Accueil périscolaire																																					
Accueil périscolaire					Temps scolaire										Pause méridienne Accueil périscolaire ?					Temps scolaire										DECAD					Accueil périscolaire																																					

Avant toute chose, il convient d'avoir à l'esprit les éléments suivants :

- plus de 50% des élèves de l'école déjeunent au restaurant scolaire.
- plus de 40% (ceux le plus en difficulté) fréquente le DECAD (aide aux devoirs) le soir jusqu'à 18h15.
- les accueils périscolaires du matin et du soir sont très peu fréquentés par les élèves de l'école (2 à 5 enfants en moyenne) y compris au mois de septembre, lorsque le DECAD n'est pas mis en place, 95% des élèves de l'école rentrant alors chez eux dès 16h50.

De ce constat, on déduit la journée type d'un élève en difficulté de l'école qui déjeune au restaurant scolaire :

Arrivée entre 8h40 et 8h50 puis trois heures de classe, déjeuner à la cantine, temps scolaire pour une sortie à 18h15 après l'aide aux devoirs. Cela représente 9h30 de temps contraint au sein de l'école en collectivité, soit 38h par semaine !

Ce rythme imposé aux enfants est dénoncé par tous les professionnels – à juste titre -.

Or , la proposition de la mairie revient à conserver la même amplitude horaire pour les

enfants en ajoutant 3h de classe le mercredi matin soit 41h par semaine à l'école !

- Proposition du conseil d'école :

D'autres exemples d'emplois du temps entrant dans le cadre du décret sont présentés aux membres du conseil d'école, notamment ceux figurant dans le dossier de présentation de la réforme du ministère de l'éducation. Tous envisagent une fin de classe moins tardive (entre 15h30 et 16h).

Les membres du conseil d'école se prononcent à l'unanimité en faveur de l'emploi du temps alternatif suivant :

07.00	07.10	07.20	07.30	07.40	07.50	08.00	08.10	08.20	08.30	08.40	08.50	09.00	09.10	09.20	09.30	09.40	09.50	10.00	10.10	10.20	10.30	10.40	10.50	11.00	11.10	11.20	11.30	11.40	11.50	12.00	12.10	12.20	12.30	12.40	12.50	13.00	13.10	13.20	13.30	13.40	13.50	14.00	14.10	14.20	14.30	14.40	14.50	15.00	15.10	15.20	15.30	15.40	15.50	16.00	16.10	16.20	16.30	16.40	16.50	17.00	17.10	17.20	17.30	17.40	17.50	18.00	18.10	18.20	18.30	18.40	18.50	19.00
Accueil périscolaire				Temps scolaire												Pause méridienne				Temps scolaire				DECAD et/ou accueil périscolaire		Accueil périscolaire ?																																														

Avec cet emploi du temps, la plupart des enfants pourraient ainsi voir leurs journées raccourcies (sortie au plus tard à 17h30 après l'aide aux devoirs) en bénéficiant éventuellement d'activités périscolaires en complément du DECAD plus faciles à mettre en œuvre après 16h : enfants libérés de leur journée de classe, temps plus long pour mettre en place des activités en partenariat avec les structures de la ville : musées, bibliothèques, salles de sport... avec les associations partenaires de l'enseignement public et notamment l'USEP où l'école est affiliée.

- **Réponses au questionnaire municipal**

Suite à ces échanges, le questionnaire de la municipalité est renseigné (voir annexe) avec les commentaires et suggestions suivants :

Les réponses au questionnaire sont toutes données à l'unanimité des membres présents.

« L'ensemble des membres du conseil d'école refuse catégoriquement l'allongement de la pause méridienne qui est contraire aux intérêts de l'enfant.

A l'unanimité, les membres du conseil d'école proposent un emploi du temps alternatif conforme au décret et plus respectueux des rythmes de l'enfant. »

Enseignant de l'ELCO: Les enseignants d'ELCO demandent quand auront lieu ces cours qui ne pourront plus être organisés le mercredi matin.

ACTIONS DU PROJET D'ÉCOLE EN COURS

- Inscription des classes à des rencontres USEP
- Mise en place de cycle vélo au cycle 3 pour l'année prochaine
- Sorties scolaires en fin d'année
- Savoir nager en fin de CM2 : participation de tous les élèves à 3 cycles de natation

- **Voyages scolaires de fin d'année**

4 classes de l'école partiront à la base nautique d'Auxonne. Les classes de ce1 au cm2 sont concernées.

Des cycles de vélo seront organisés dans le but de préparer ce voyage.

